

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2014

Présent : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, CRETIN Ludovic, MICHEL Pierre, PROST Georges, BRAND Michèle, EPAILLY Stéphane, GRILLET Sabine, SEIBERT Ludovic, PORTE Jean-François, SAILLARD Christine, CHENAVAS Andréanne, BOZZONETTI Thierry, COLBACK LEITAO Marie-Paule.

Absente excusée : JEUNET Mélanie.

Secrétaire : BOZZONETTI Thierry

1.Approbation de dernier compte-rendu :

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Notification : L'information sur le changement des raccords en plombs opérés sur la commune dont le coût était erroné.

2.CR commission :

- Communauté de communes : PILLOUD Claude relate les différents points abordés lors du conseil communautaire du 25 Novembre.

Le compte-rendu est consultable dans le hall de la mairie et sur le site internet.

- Commission communication : SALLAN Jean-Michel présente l'avancement du site internet de la commune, et souhaite faire apparaître les comptes rendus communaux et communautaires.

Il informe le conseil que le site a été visité 850 fois en un peu plus d'1 mois et incite la population à le parcourir régulièrement pour consulter les petites informations souvent renouvelées.

- Syndicat de gestion du Lac d'Ilay : La commission communale s'est rendu sur l'Ile pour constater les travaux entrepris sur la cabane.

Le conseil souhaite entreprendre une réflexion sur les différents travaux à engager sur celle-ci et dans quel but ?

3.Subventions aux associations :

Le conseil décide de rester sur les mêmes bases de calcul que les années précédentes.

Quelques ajustements sont opérés, ceux-ci ont été votés à l'unanimité.

- Les Pitchouns	3 000 €	
- RC Chaux Du Dombief		700 €
- Ski-Club du Grandvaux		700 €
- Club du Pic de l'Aigle		500 €
- Association des Parents d'élèves		200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers		200 €
- ACCA Chaux-Du-Dombief		200 €
- Coopérative scolaire		200 €
- Association Entre Parenthèses		200 €
- ACP du Dombief		200 €
- Pêcheurs de la Lemme		100 €
- Souvenir Français		100 €
- Amicale des Anciens Combattants St-Laurent		100 €
- C.C.A.S. de Chaux du Dombief		2 500 €

4.Institution de la taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement peut-être perçue par le département et la commune ; elle est liée à toutes déclaration de permis de construire ou déclaration préalable.

Le conseil décide après vote de renoncer à sa part communale (11 contres, 1 abstention et 2 pour)

5. Bulletin et vœux :

Le conseil décide de rester sur le même forma et le même nombre de page que les années précédentes pour éditer le nouveau bulletin.

Chaque commission est chargée de rédiger un ou plusieurs articles.

La date des vœux est fixée au vendredi 16 janvier à 19heures.

6. Question diverses :

Vente de bois : Lors de la vente, 1 lot s'est avéré invendu pour un montant de retrait fixé à 86€ le m3. Une proposition de la scierie CHAUVIN à 20 110 € soit 81 €.

Le conseil propose une renégociation à l'amiable.

Devis rampe d'escalier : Ce devis porte sur la réfection de la main courante partant du niveau de la cantine jusqu'au 1er étage.

Le conseil ne disposant que d'un seul devis (menuiserie FILLON MAILLET) décide d'attendre celui de la menuiserie PIERRE MICHEL pour se prononcer.

Devis de l'entreprise FILLON MAILLET :

Remplacement de la porte de préau couvert pour la somme de 1 580 euros HT.

Remplacement du châssis des WC de la garderie pour la somme de 2 880 euros HT.

Devis numérisation du cimetière :

Le conseil accepte le devis du SIDEC de 1 192 euros pour intégrer le cimetière et le gérer informatiquement ainsi que 310 euros/ans pour la maintenance.

Pour information : CRETIN Ludovic a fait chiffrer les différents chemins à rénover (Route du Prélait, route de la gare, chemin des Iles jusqu'au lagunage, route de Morillons).

Le conseil décide d'attendre le printemps pour entreprendre et attribuer ces travaux.

Convention NAJA/Parc Naturel :

Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec le Parc Naturel du Haut Jura pour 2014 et 2015 et pour un montant de 143 €.

Cette convention a pour but la surveillance des rejets industriels dans le réseau d'assainissement par l'entreprise NAJA.

Travaux chapelle d'Ilay :

Le conseil retient l'entreprise PRO BAT (maitre d'œuvre) pour un montant de 800 euros, celle-ci sera chargée de rédiger un cahier des charges pour les travaux de la chapelle en vue de faire les appels d'offres.

Colis de Noël :

La commission CCAS décide de garnir les colis de Noël des personnes âgées avec des produits des artisans de la commune et du secteur.

Autre :

- Le conseil décide d'acheter un ordinateur portable pour les différentes commissions se déroulant dans la salle de réunion ainsi il attribue la somme de 500 euros pour l'achat de celui-ci.

- Le conseil souhaite faire un petit chemin longeant la cour de la maternelle pour accéder au parc de jeu.

- Le Maire fait lecture au conseil de la lettre de Mme CHENAVAS remerciant la commune des travaux effectués au sein de la garderie !

La séance est levée à 23heures !